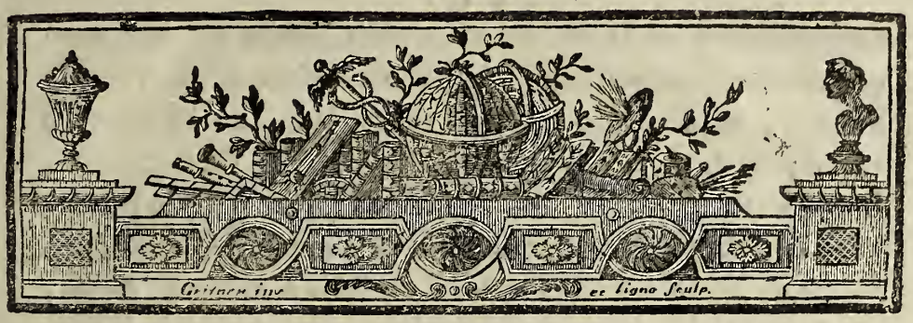

Cau
fol. D
FRC
9426

EXTRAIT
DES REGISTRES
DE LA MUNICIPALITÉ
DE BAGNOLS,

Sur la preſtation du Serment civique des Eccléſiaſtiques Fonctionnaires publics ;

IMPRIMÉ par ordre du Directoire du Département du GARD.

EN conséquence des déclarations ci-devant transcrites ; et en exécution des décrets de l'Assemblée Nationale y relatés, la Municipalité de Bagnols, les Notables formant le Conseil général de la Commune, la Garde nationale de ladite Ville, suivie d'un détachement des Chasseurs de Roussillon, se sont

rendus cejourd'hui Dimanche vingt-trois janvier mil sept cent quatre-vingt-onze, dans l'Église Paroissiale de la ville de Bagnols, et à la Messe qui y a été célébrée, où ils ont tous assisté ; après la célébration de laquelle, M. BLANCHARD, Curé, a fait un discours où respiroit de toutes parts le patriotisme le plus pur, la soumission la plus entière et la plus respectueuse envers les décrets de l'Assemblée Nationale. Avant, M. DEVAULX, Maire, avoit fait lecture en entier de la proclamation du Département du Gard, du 15 de ce mois ; et au moment où la cérémonie du Serment alloit avoir lieu, mondit Sr. DEVAULX a présenté ses réflexions sur la nécessité et la sainteté de ce Serment : il a démontré le peu de solidité des motifs de ceux qui refusent de s'y soumettre, combien ils sont coupables ou abusés. Après quoi, mondit Sr. Maire, ayant fait l'appel nominal des Ecclésiastiques qui ont fait leur déclaration, M. BLANCHARD, Curé, a prêté le sien à haute voix, en la forme portée par les décrets. Son exemple a été suivi par M. Antoine Blanchard, Gilbert Fujon, Esprit Bertout, Jean-Baptiste Durand. M. Honoré Fabry, appelé pour prêter le sien, a fait préalablement un discours où le civisme le plus pur, l'amour de la Patrie, l'apologie des décrets de l'Assemblée Nationale, exprimés avec autant d'éloquence que d'énergie, se sont fait également admirer. Il a ensuite prêté le Serment civique porté par les décrets, aux acclamations d'une affluence extraordinaire de citoyens, que l'éclat de la cérémonie avoit attirés. Enfin, MM. Jean-François Blanchard, François-Joseph-Marie Cocher, Victor Ratte, Jean-Louis Millet et Barthelemi Brunet, ont prêté, chacun séparément, le même Serment que dessus. De tout quoi avons dressé le présent verbal, pour être envoyé au Directoire du Départe-

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

ment du Gard, et rester dans les registres de la Municipalité; et ont les Officiers Municipaux et Notables, sachant écrire, signé.

CHARLES-FRANÇOIS DEVAULX, Maire; MALIGNON, BOUZIGUE, AUGIERD, MALIGNON, BAUME, CLAUCON, Officiers Municipaux; MARTIN, Procureur de la Commune; BLANCHARD, ALLIER, REY, PAGÉS, BOYER, CORDUAN; BERTRAND, Secrétaire-Greffier, *signés.*

Collationné, BERTRAND, *Secrétaire-Greffier.*

LE Directoire du Département du Gard, qui a la satisfaction d'apprendre que, dans son ressort, un grand nombre d'Ecclésiastiques respectables, qui se sont toujours distingués par un attachement pur et sincère à la Religion, ont prêté le Serment porté par la Loi du 26 décembre, a ordonné l'impression du procès-verbal ci-dessus, pour témoigner particulièrement son approbation à la Municipalité, et aux Ecclésiastiques de la Commune de Bagnols.

DONNÉ à Nismes, le 26 janvier 1791.

Collationné, RIGAL, *Secrétaire-Général.*

A NISMES, chez C. BELLE, Imprimeur du Roi & du Département du Gard, rue des Fourbisseurs. 1791.

f 4